

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

N°76 OCTOBRE 2018

DÉCRET SUR LES ARMES Ce qui a changé

Pages 12-13

Tableaux de chasse 2017/18

Pages 18-19

DOSSIER SPÉCIAL

Munitions sans plomb

Pages 4-8



Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

NOTRE MAGASIN

NOTRE PASSION
C'EST LA VÔTRE

Matériels cynégétique et vêtements de chasse.

L'équipe ESPACE CHASSE
aura le plaisir de vous accueillir
et de vous conseiller.

- 15%*

Code promo spécial
INFO CHASSE

ADRESSE

4, rue des écoles
67240 SCHIRRHEIN
www.espace-chasse.fr
 [espace chasse france](https://www.facebook.com/espacechassefrance)

IF1011*

Contacts:

Joël 06.29.57.41.44
Jessica 06.27.65.17.87



HORAIRES:

Lundi et mardi : sur R.D.V
Mercredi au vendredi :
10h à 12h et de 14h à 17h
Samedi :
10h à 12h et de 13h à 16h



*CODE VALABLE UNIQUEMENT SUR LE SITE

**RÉDUCTION APPLIQUÉ EN MAGASIN SUR PRÉSENTATION DU COUPON
HORS PROMOTIONS EN COURS ET PFANNER



Estelle Glattard
Directrice



Hugui Boquel
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 81



Camille Ferrer
Comptabilité



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Valérie Villard
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien
06 86 80 24 85

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geuderthheim • Tél. 03 88 79 12 77

Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geuderthheim

S O M M A I R E

Munitions sans-plomb	4-8
Mobil'Faune	10
AG de l'ACABR	10
AG piègeurs et gardes-chasse	11
Réglementation armes	12-13
Réglementation - Droit local	14
Compte-rendu	15
Histoire	16-17
Tableaux de chasse	18-19
Actualités	20-23
Souvenir d'une vie de forestier	24-25
Petites annonces	26



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

LE MOT DU PRÉSIDENT

En cette rentrée de septembre, tous les regards se tournent vers nos amis d'outre-Quévrain qui voient arriver la Peste Porcine Africaine (PPA) encore appelée «*African Swine Fever*». La PPA, dont je vous avais parlé lors des réunions de GGC du printemps et que l'on redoutait tant est arrivée en Belgique ! Le virus a utilisé les moyens de communications modernes – et non la transmission classique de sanglier à sanglier – en empruntant vraisemblablement l'autoroute reliant Bruxelles à bord d'un véhicule automobile. A ce jour deux sangliers se sont révélés positifs au virus en Belgique : l'un trouvé mort et l'autre moribond.

Cette situation, apparaissant comme le début d'une crise sanitaire de grande ampleur, nous interroge sur la conduite à tenir afin d'éviter sa propagation et les conduites irrationnelles du grand public, notamment envers les élevages de porc domestiques (comme celles que l'on a pu connaître à l'époque d'une vache prétendue « folle »).

Ainsi, il paraît déjà, dans un premier temps indispensable d'isoler la zone contaminée par du grillage hermétique aux sangliers pour éviter la contamination directe de nos sangliers.

Mais aussi, mémoriser ou appliquer cinq points cruciaux :

1. Il n'y a aucun risque pour le consommateur de viande de sangliers contaminés.
2. Si vous découvrez un sanglier mort ou moribond présentant des lésions cutanées informez SVP immédiatement le réseau SAGIR (techniciens de la FDC 67).
3. Quand vous rentrez d'une chasse des pays de l'Est, laissez les habits de chasse sur place et nettoyez votre voiture au Kärcher avant d'aller dans votre lot de chasse ou chez un ami éleveur de porcs.
4. Ne rapportez pas de viande de sanglier des pays contaminés. Le virus se conserve très longtemps.
5. Réduisez fortement les densités de sangliers pour réduire les risques de transmission d'animal à animal (et au passage réduire les dégâts causés aux cultures agricoles).

Autres points forts dans l'actualité du moment : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui est toujours en phase de négociation avec nos partenaires. Dans le dossier de ce numéro, nous faisons la promotion des balles sans-plomb de grande chasse pour des raisons sanitaires. C'est pourquoi la FDC 67 rachète aux utilisateurs du Cyné'Tir des munitions plombées destinées au grand gibier. Et n'oubliez pas : c'est aussi le moment de vous entraîner au Cyné'Tir avant le début des battues !

Avec mes salutations en St Hubert.

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*

Ndlr : à l'heure où nous imprimons, ce sont 9 sangliers trouvés morts infectés, 4000 porcs sains abattus selon le principe de précaution et le périmètre de sécurité restreint par les autorités wallonnes.



MUNITIONS

Tout est bon dans le sans-plomb ?

Un rapport de l'Agence européenne des produits chimiques (EChA) publié mi-septembre est tombé tel un couperet. Le principe de précaution a encore frappé. On pourrait en rire, mais ne serait-il pas plus prudent d'être prospectifs et d'utiliser l'énergie déployée contre nous pour se projeter en avant ?



Certes on nous l'annonce comme étant scientifiquement indépendant, mais le rapport de l'EChA véhicule une odeur désagréable où se mêlent des arguments fantaisistes et des relents végans lui faisant perdre toute crédibilité. Néanmoins, on ne saurait faire l'impasse sur la question de fond soulevée à juste titre et dont le monde cynégétique aurait été bien inspiré

de s'emparer plus tôt : est-il raisonnable d'utiliser des munitions de chasse constituées de plomb ?

C'est indéniable, l'ingestion de plomb (un métal lourd) est néfaste pour la santé et génère des dérèglements du système endocrinien plus connus sous le nom de saturnisme. Certes ce risque nécessite une ingestion importante et régulière de plomb, toutefois il est à l'origine d'un

retrait systématique du plomb dans la tuyauterie, la peinture, l'essence, bref l'environnement immédiat de nous autres les humains. Mais le saturnisme impacte aussi la faune sauvage et plus particulièrement les canards de surface qui ingèrent les grenailles de plomb retombées dans la vase, ou encore certains rapaces charognards (pygargue, gypaète) qui consomment des gibiers tués par une gerbe de plombs et non retrouvés par

les chasseurs. Un état de fait qui a poussé le législateur français à interdire l'usage des grenailles de plomb pour la chasse du petit gibier (et du chevreuil) dans les zones humides depuis 2005. Notons que cette démarche s'est imposée au monde de la chasse française, plutôt réticent, alors que les pays scandinaves par exemple l'avaient instaurée délibérément depuis les années 90 dans un souci de préservation des espèces,

Plus personne ne peut accepter de voir les seuls chasseurs s'octroyer le droit de « balancer » impunément 21 000 tonnes de plomb dans la nature.

des espaces... et de leur image de marque. Ce dernier argument est malheureusement celui qui justifie aujourd'hui le plus une évolution de nos comportements en matière de munitions, car sur le plan technique et scientifique rien ne peut justifier un passage en force des munitions sans-plomb ! Par contre, sur le plan de la communication tout devrait nous pousser vers une démarche « 100% sans-plomb », car plus personne ne peut accepter de voir les seuls chasseurs s'octroyer le droit de « balancer » impunément 21 000 tonnes de plomb dans la nature au nez et à la barbe de nos concitoyens à qui on explique par ailleurs que nous sommes « les premiers écologistes de France ».

Ceci étant dit, à l'exception de l'Allemagne où les munitions en plomb sont interdites dans les forêts domaniales quel que soit le gibier chassé, il n'existe pour l'heure en Europe aucune loi interdisant de façon globale l'usage des munitions de grande chasse en plomb. Seul le gibier d'eau et par extension les zones humides, sont concernés. Néanmoins, on constate une tendance de fond qui progresse vers un meilleur respect de l'environnement et les mu-

nitions n'y échappent pas. Selon les fabricants de munitions, le marché du sans-plomb n'occupe à l'heure actuelle que 5% des ventes, mais le mouvement est à l'augmentation.

Comme toujours lorsqu'une technologie fait son apparition, elle souffre de certaines imperfections qui peuvent ralentir son développement commercial ultérieur. Il en est ainsi des munitions sans-plomb, qu'elles soient destinées au petit ou au grand gibier. En règle générale et peu importe leur destination, les munitions sans-plomb présentaient certains inconvénients dont la plupart font désormais partie des mauvais souvenirs

pour celles et ceux qui ont été des utilisateurs précurseurs. Seul élément invariable, les substituts du plomb (cuivre, fer, laiton, tungs-



En ingérant les grenailles de plomb utilisées en tant que gésier, les canards de surface sont les premières victimes du saturnisme.



Les 3 types de balles

Qu'elles soient avec ou sans-plomb, les balles de grande chasse appartiennent à 3 types bien distincts, dont vous choisirez celui qui répond à vos attentes :

- **Balles monolithiques à déformation et conservation de la masse** (HORNADY GMX, BLASER CDC, RWS HIT, NORMA EcoStrike, WINCHESTER Powercore, CAPRA)
- **Balles monolithiques à pétalisation** (Sologne GPA)
- **Balles à fragmentation partielle** (RWS EVO Green, GECO Zero, Brenneke TUG Nature)

tène, bismuth, étain) sont plus légers que le plomb et génèrent ainsi des vitesses initiales supérieures. Ceci justifie pour les canons lisses l'obligation d'avoir une épreuve à 1200 bars, pour supporter les pressions supérieures au moment de la mise à feu. Pensez à vérifier si votre arme est éprouvée à 1200 bars en repérant le poinçon spécifique apposé sur le canon ou si le doute persiste,

Munitions sans-plomb, critiques exprimées : l'encrassement prématuré des canons rayés, les distances de tir inférieures, l'efficacité relative en battue...

en consultant votre armurier. On peut également citer une usure prématurée (quelques microns) des canons (les plus chokés) après quelques milliers de cartouches, mais combien d'armes ont-elles encore la possibilité de tirer des milliers de cartouches ? Au chapitre des critiques exprimées à l'endroit des munitions sans-plomb, on citera ■■■

■■■ aussi l'encrassement prématuré des canons rayés (encuvrage), les distances de tir inférieures (canons lisses), l'efficacité relative en battue, ou encore l'absence d'indices à l'Anschuss. Autant de points qui ont été balayés par le travail remarquable réalisé dans les usines de production et qui soit dit en passant relevaient bien souvent du fantasme, comme c'est trop souvent le cas quand on aborde le sujet du meilleur calibre ou de la meilleure munition ... En fait, que ce soit avec ou sans-plomb, le seul élément à considérer c'est

Les études ont démontré qu'à masse d'origine identique, les projectiles sans-plomb ont une conservation de masse supérieure de 36% après impact

qu'il faut trouver LA munition appropriée à votre arme car chaque canon dispose de caractéristiques intrinsèques qui lui sont propres et partant, il réagira différemment selon la munition utilisée. N'oublions jamais que c'est précisément pour cette raison qu'un passage au stand s'impose à chaque changement de boîte de munition, même si vous



Les grenailles de plomb sont interdites en zones humides, mais le tir des grenailles de fer nécessite un fusil éprouvé à 1200 bars. Pensez à consulter votre armurier !

optez pour la même munition produite par le même fabricant.

En poussant le bouchon, on entend parfois deux critiques concernant les munitions de grande chasse sans-plomb : le prix et le risque de ricochet. Pour le prix, on constate en moyenne une différence de 10% en plus par rapport à la même munition en plomb, soit environ 7 à 10 euros. Pour le risque de ricochet, il est équivalent à celui des balles en plomb. Les études ont démontré qu'à masse d'origine identique, les projectiles sans-plomb ont une

conservation de masse supérieure de 36% après impact. Idem pour l'énergie où l'on atteint 28% de plus. En moyenne, une munition de grande-chasse sans-plomb vole encore 747 m après impact, quand la munition en plomb n'en parcourt « que » 516. Vous l'aurez compris, il est difficile dans l'état actuel des produits disponibles sur le marché de jeter l'opprobre sur les munitions sans-plomb qui ont fait leurs preuves aux quatre coins de la planète, sur tous types de gibiers, sous tous les climats et dans tous types d'armes.

Ces dernières années, les chasseurs bas-rhinois ont été précurseurs de bien des projets qui aujourd'hui sont entrés dans les mœurs au niveau national. Vêtements camo-fluo en chasse collective, Mobil-faune, CynéTir, simulations d'accident de chasse, formation chasseur-secouriste, territoire dédié aux jeunes permis, surveillance sanitaire de la venaison (radioactivité), alors pourquoi ne seraient-ils pas désormais les premiers à passer volontairement aux 100% munitions sans-plomb ? Sans-plomb, mais avec plaisir ! ■



Pour le tir du chevreuil à la grenaille sans-plomb, optez pour des grains numéros 1 ou 2 et ne tirez pas au-delà des 25 mètres !

Philippe Jaeger

Tableaux des munitions sans-plomb disponibles sur le marché

(Liste non-exhaustive des munitions – Prix indicatifs)

	Marque	Munition	Calibres (non exhaustifs)	PVP indicatif / boîte	Website
	BARNES	VOR-TX TTSX	.300 WIN	82 €	www.rivolier.com
			30.06	74 €	
			9,3x62	120 €	
	BLASER	CDC	7X64	83 €	www.rivolier.com
			7mm Blaser Mag.	118 €	
			.308 Win	84 €	
			30.06	79 €	
			.300 Win Mag.	101 €	
			8x57 IS	87 €	
			9.3X62	94 €	
	BRENNEKE	TUG Nature	30R Blaser	106 €	www.tunet.fr
			7x64	89 €	
			30.06	89 €	
			30 R Blaser	115 €	
			.300 Win Mag.	105 €	
			.308 Win	89 €	
			8x68S	120 €	
	CAPRA	Capra Lead Free	9.3X62	115 €	www.capra.shop
			9.3x74R	120 €	
			7x64	44 €	
			30.06	44 €	
	CARTOUCHES SOLOGNE	GPA	.308 Win	44 €	www.cartouches-sologne.fr
			10.3 Capra	65 €	
			222	56 €	
			.270 Win	74 €	
			7x64	72 €	
			.300 Win	83 €	
			30.06	74 €	
			.308 Win	74 €	
	HORNADY	GMX Fullboar	9.3x62	99 €	www.ste-sidam.fr
			9.3x74 R	100 €	
			505 GIBBS	371 €	
			.243 Win	57 €	
			.308 Win	68 €	
	NORMA	HOG Hammer	30.06	71 €	www.ste-sidam.fr
			.270 Win	61 €	
			7 mm Rem	75 €	
			.300 Win	75 €	
	SAUVESTRE	Flèche	.308 Win	77 €	www.sauvestre.com
			12 70	32,5 €	
			12 76	35,5 €	
			20 70	32,5 €	
	SELLIER & BELLOT	Exergy Blue	20 76	35,5 €	www.ste-sidam.fr
			.308 Win	65 €	
			30.06	38 €	
			.300 Win	38 €	



Marque	Code	Designation	PVP TTC
GECO	2318868	7mm REM MAG ZERO 8,2g	79,90 €
	2318823	.308 WIN ZERO 8,8g	59,90 €
	2318821	30-06 ZERO 8,8g	59,90 €
	2318822	.300 WIN MAG ZERO 8,8g	79,90 €
	2318819	7x64 ZERO 8,2g	59,90 €
	2318820	7x65 R ZERO 8,2g	62,90 €
	2318817	7x57 ZERO 8,2g	60,30 €
	2318818	7x57R ZERO 8,2g	60,30 €
	2318947	8x57 IS ZERO 9,0g	63,90 €
	2318948	8x57 JRS ZERO 9,0g	65,90 €
	2318950	9,3x62 ZERO 11,9g	89,90 €
	2318951	9,3x74R ZERO 11,9g	94,90 €

Marque	Code	Designation	PVP TTC
NORMA	N17424	30-06 ECOSTRIKE 9,7g/150gr	74,90 €
	N17119	7x65 R ECOSTRIKE 9,1g/140gr	87,00 €
	N17118	7x64 ECOSTRIKE 9,1g/140gr	79,90 €
	N17117	7mm REM MAG ECOSTRIKE 9,1g/140gr	99,90 €
	N17422	.300 WSM ECOSTRIKE 9,7g/150gr	115,10 €
	N17421	.308 WIN ECOSTRIKE 9,7g/150gr	74,90 €
	N17423	.300 WIN MAG ECOSTRIKE 9,7g/150gr	89,90 €
	N18026	8x57 IS ECOSTRIKE 10,4g/160gr	82,90 €
	N18025	8x57 JRS ECOSTRIKE 10,4g/160gr	84,90 €
	N19344	9,3x62 ECOSTRIKE 14,6g/225gr	99,90 €
	N19346	9,3x74 R ECOSTRIKE 14,6g/225gr	109,00 €



Marque	Code	Designation	PVP TTC
RWS	2318862	.270 WIN EVO GREEN 6,2g	82,90 €
	2318863	270 WSM EVO GREEN 6,2g	99,00 €
	2318547	8x68 S EVO GREEN 9,0g	109,90 €
	2318328	9,3x62 EVO GREEN 11,9g	104,90 €
	2318321	7x64 EVO GREEN 8,2g	89,90 €
	2318322	7x65 R EVO GREEN 8,2g	99,90 €
	2318325	.300 WIN MAG EVO GREEN 8,8g	99,00 €
	2318326	8x57 JRS EVO GREEN 9,0g	99,00 €
	2318329	9,3x74 R EVO GREEN 11,9g	119,00 €
	2318323	.308 WIN EVO GREEN 8,8g	79,00 €
	2318324	30-06 EVO GREEN 8,8g	79,00 €
	2318327	8x57 IS EVO GREEN 9,0g	98,50 €
	2318544	7x57 R EVO GREEN 8,2g	103,00 €
	2318546	30 R Blaser EVO GREEN 8,8g	99,30 €
	2318545	7mm REM MAG EVO GREEN 8,2g	99,90 €
	2318867	6,5X68 EVO GREEN 6,9g	116,50 €
	2401405	6,5x57 EVO GREEN 6,0g	99,90 €
	2401128	9,3x64 EVO GREEN 11,9g	99,90 €
	2402919	10,3x68 MAG EVO GREEN 13,5g	100,20 €
	2401407	6,5X57R EVO GREEN 6,9g	99,10 €

Marque	Code	Designation	PVP TTC
RWS	2318847	7x65 R HIT 9,7g	87,00 €
	2318845	.308 WIN HIT 10,7g	74,90 €
	2318848	7mm REM MAG HIT 9,1g	99,90 €
	2318846	7x64 HIT 9,1g	79,90 €
	2318843	30-06 HIT 10,7g	74,90 €
	2318844	.300 WIN MAG HIT 10,7g	89,00 €
	2319210	.270 WIN HIT 8,4g	79,00 €
	2319208	8x57 IS HIT 10,4g	84,90 €
	2319207	8x57 JRS HIT 10,4g	89,90 €
	2319209	8x68 S HIT 10,4g	109,90 €
	2319206	270 WSM HIT 8,4g	94,90 €
	2319468	9,3x62 HIT 16,2g	99,90 €
	2319467	9,3x74 R HIT 16,2g	109,00 €
	2408472	30-06 SHORT RIFLE HIT 10,7g	79,00 €
	2408474	.300 WIN MAG SHORT RIFLE HIT 10,7g	97,00 €
	2408475	8x57 IS SHORT RIFLE HIT 10,4g	85,00 €
	2408476	9,3x62 SHORT RIFLE HIT 16,2g	104,00 €
	2404255	10,3x68 MAG HIT 13,0g	109,00 €
	2406615	.308 WIN Short Rifle HIT 9,7g	78,00 €

Vivez votre passion
en toute tranquillité !



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



ASSURANCES GREBMAYER

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr). Exercitent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement
Titulaire de Chasse)

- Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)
- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- Protection Juridique Association
- Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- Accidents corporels Sécurité Chasse
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

BIWI

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER

BIWI SA

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- info@biwi.ch
- www.biwi.ch



L'ARMURERIE DE LA VALLEE



Monoculaire digital de vision nocturne
Ranger 6.5x42 RT

479€

Monoculaire à imagerie Thermique
Quantum lite XQ 30 V

1550€

Produits autorisés à
la chasse en France

<https://www.gnuto outdoor.fr>



VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE

Battue aux sangliers du 7/10 au 12/10/2018 Séjours de 6 jours en pension complète 2050€
(2 jours pour l'aller et le retour - 4 jours de chasse) tirs sans limite, sans taxe, sans amende.

Merci de contacter : Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou

Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

Le Mobil'Faune prend de la hauteur

En effet, le samedi 30 juin 2018, à l'initiative de Michaël Barthelme, Directeur de la station «Lac Blanc 1200» et Cédric, Directeur du Wild Training Concept, s'est déroulé au Lac Blanc 1200 le «Natural Training Camp» sur le thème "Apprendre à être autonome et responsable dans la nature". A cette occasion, la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin était représentée par Christian Muller, Administrateur, pour développer :

- Des milieux différents : pourquoi les zones protégées ?
- La faune et la flore : les bonnes pratiques au service de la nature (quiétude, chasse,...).

En plus des participants au «Natural Training Camp», beaucoup de touristes se sont intéressés à la présentation du Mobil'Faune. Ce véritable musée zoologique ambulant montre non seulement près de cinquante espèces animales naturalisées de la faune alsacienne, dont un brocard (gibier de saison), mais aussi d'autres outils pédagogiques tels que peaux, plumes, bois, cornes, dents, écorces, feuilles, etc. Au-delà des espèces que contient le Mobil'Faune, furent aussi développés des sujets tels que : la coutellerie, les armes de chasse (superposées, juxtaposées, carabine, drilling), les différents calibres des munitions selon le gibier à prélever, les optiques, les différentes espèces de gibier chassables (ouverture, fermeture, plan de chasse, différents bracelets), secourisme en milieu isolé. Et bien sûr, Christian Muller expliqua tout particulièrement le chevreuil et le chamois, ses animaux fétiches. Enfin, de nombreuses questions ont été posées par une assistance fort intéressée sur le rôle du chasseur dans les milieux naturels. ■



Fête annuelle et AG de l'ACABR

Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin

Cette année encore, la fête annuelle des chasseurs à l'arc du Bas-Rhin s'est déroulée, sur le très beau site de l'étang de pêche du Nonnenhof à Haguenau, durant le dernier week-end d'août. Quatre temps forts ont jalonné ce week-end toujours aussi apprécié par les membres de l'ACABR, de plus en plus nombreux (94 membres pour la saison 2017/2018).

Premier temps fort : le parcours de tir 3D, où les participants ont pu s'adonner au tir à l'arc grâce à la vingtaine de cibles 3D spécialement installées à cette occasion, à proximité de l'étang (sur le terrain d'entraînement du CSA Estienne, mis à disposition pour l'occasion).

Deuxième temps fort : en début de soirée, les membres présents ont pris place sous le hall des pêcheurs pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACABR.

Dans son rapport moral, le Président, Renaud Gerst, énumère les nombreux événements et sorties qui ont marqué l'année écoulée et souligne le dynamisme et la forte implication des membres du comité et de certains membres de l'ACABR, quant à l'organisation de toutes ces manifestations.

Ce sont, en effet, pas moins de 25 événements qui ont été conduits l'an passé entre les journées de formation (2 JFO et 1 JFC), l'animation de stands de tir à l'arc lors de manifestations cynégétiques et bien sûr, les affûts et battues qui représentent 17 sorties à elles seules !

Priorité à la formation

Parmi les autres sujets abordés, le Président met l'accent sur le principal objectif de l'association : la formation de la chasse à l'arc. Les JFO et JFC ren-



contrent de plus en plus de succès. Le nombre d'inscrits augmente chaque année et démontre l'engouement des chasseurs pour ce mode de chasse, notamment en zone péri-urbaine.

Troisième temps fort du week-end : en début de soirée, la soixantaine de personnes présentes a participé à un jeu en rapport direct avec la chasse à l'arc. Le but étant de déterminer, à l'œil nu et entre chien et loup, la distance précise d'un chevreuil (une forme 3D pour l'occasion) depuis un pas de tir déterminé. Les gagnants, Marc et Géraldine Wandhammer ont remporté un bon d'achat d'une valeur de 50€ en trouvant la bonne distance, à 4 millimètres près qui était de 23,64 m exactement !

Enfin quatrième temps fort du week-end : une sortie affût ragondin à Haguenau dimanche matin à l'aube. Cette sortie a été organisée dans le cadre d'une opération de régulation diligentée et encadrée par la ville de Haguenau et le louvetier territorialement compétent. Les berges de la Moder sont, en effet, sérieusement endommagées et menacées d'effondrement depuis l'implantation massive du ragondin dans ce secteur. 6 ragondins et 2 rats musqués ont ainsi été prélevés. Ce résultat porte le bilan à 55 ragondins et rats musqués prélevés en 5 sorties sur un an et demi sur une distance de 3 kms le long de la Moder. Preuve que la chasse à l'arc trouve toute sa place en matière de régulation de certaines espèces, surtout en zone urbaine et péri-urbaine.

Rendez-vous est pris l'année prochaine, même période, même endroit, souhaitons-le, pour partager à nouveau ce week-end de convivialité tant apprécié par les chasseurs archers. ■

Pour toute information sur les prochaines sorties et activités de l'ACABR ou pour toute inscription, rendez-vous sur le site **ACABR.net**

9 mars 2018

AG de l'Association des Piégeurs et Gardes-chasse agréés

L'assemblée générale de l'Association des Piégeurs agréés et Gardes-Chasse assermentés du Bas Rhin s'est tenue le 9 mars 2018 à Kirchheim. Devant une assemblée attentive, le Président Didier Pierre a fait un tour d'horizon des activités de l'association.

Des finances en bonne santé, des effectifs stables et un succès populaire pour la fête du piégeage sont à noter. Par contre, à l'instar d'autres associations, la perte ou l'absence de bénévoles se fait cruellement sentir lors d'interventions chez des particuliers ou en collectivité ou encore lors des journées de travail au sentier de piégeage. De même, la préparation de la grande fête annuelle du piégeage reposant sur la disponibilité de seulement 8 personnes, il a été décidé de l'annuler. L'édition 2018 ne sera pas reconduite.

Les diverses personnalités invitées à l'assemblée générale ont aussi pris la parole. Les exposés techniques de M. Philippe Wolff représentant la DDT et celui de la FREDON ont été très appréciés.

Les Piégeurs et gardes-chasse du Bas-Rhin en visite dans la Marne

Rendre sa place au petit gibier

Les piégeurs du Bas-Rhin et leurs hôtes



Le 26 mai 2018, une trentaine de membres de l'Association des Piégeurs et Gardes Chasse du Bas Rhin s'est déplacée à Romain dans la Marne, pour une visite du territoire de chasse de la Ferme de Haut-Varennes.

Objectif: comment procéder pour rendre sa place au petit gibier.

Le territoire: 240 hectares de cultures de blé, orge et betteraves, de grandes parcelles dont une de 60 ha, 1,5 ha de forêt, un remembrement qui date de sept ans, 1000 ha de forêts voisines, 10km de routes à circulation automobile, une terre argileuse, et pas de piégeage sur des territoires comparables voisins. A priori rien de favorable à la présence de petit gibier.

Pour développer le petit gibier, ils ont suivi 4 règles:

1. La guerre aux prédateurs (responsables à 80% de la mortalité) toute l'année, par tous les moyens légaux. À noter la mise au point d'un système de surveillance des pièges par capteurs via un réseau téléphonique GSM.
2. Agrainage intensif du petit gibier toute l'année, pour avoir des animaux en forme.
3. Aménagement du milieu, par culture à gibier et haies refuge.
4. Repeuplement d'été, uniquement

si densité faible, mauvaise reproduction naturelle ou en dessous du seuil de non-retour des espèces. La méthode est basée sur le lâcher de perdrix et faisans élevés sous poules naines.

Les participants ont pu observer la mise en place de ces méthodes sur le terrain. Cette mise en action des 4 méthodes est coûteuse en temps et argent. Il est à noter, selon notre hôte, que beaucoup de territoires en France sont bien plus favorables et pourtant dépourvu de petit gibier. Il manque toutefois de l'huile de coude pour «mettre le paquet» et favoriser un bon repeuplement.

Affaire à suivre...



Exemple d'aménagement

Décret Armes

Ce qui a changé au 1^{er} août 2018

Le décret d'application de la loi votée en janvier 2018 qui transpose la directive européenne sur les armes votée en 2017 est applicable au 1^{er} août 2018 (Décret n° 2018542 du 29 juin 2018 relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes). Il a fait l'objet d'une concertation exemplaire pendant plusieurs mois entre le Service Central des Armes (SCA), le Cabinet du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb et les membres du Comité Guillaume Tell dont la FNC.

Cette concertation a non seulement permis de préserver l'essentiel des acquis pour les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les armuriers, mais aussi d'obtenir des mesures de simplification administrative et des dérogations pour les détenteurs légaux comme pour les professionnels. En voici les principales dispositions.

Dispositions concernant les chasseurs

1. Disparition de la catégorie D-1 soumise à enregistrement, et basculement des armes concernées à savoir les fusils de chasse à un coup par canon lisse en catégorie C (armes de chasse), soumise à déclaration. Cela ne change strictement rien dans la majorité des situations.

Toutefois pour des raisons strictement juridiques, il faudra tenir compte de plusieurs situations.

- **Cas n° 1.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse détenus avant 2011, aucune déclaration n'est à faire. Cela concerne les fusils détenus jusqu'à cette date sauf en cas de changement de propriétaire (voir cas n° 4).
- **Cas n° 2.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse ayant fait l'objet d'un enregistrement entre 2011 et le 13 juin 2017, date d'entrée en vigueur de la directive, le récépissé obtenu vaut déclaration. Le changement de régime est donc neutre et immédiat et il n'y a rien à faire.
- **Cas n° 3.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis entre

le 13 juin 2017, date d'application de la directive et le 1^{er} août 2018, date d'application du décret, devront être déclarés à la préfecture avant le 14 décembre 2019. Pour cette démarche, le plus simple est de vous rapprocher d'un armurier.

- **Cas n° 4.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis après le 1^{er} août 2018, nous passons de l'enregistrement obligatoire à la déclaration obligatoire, ce qui n'est pas un grand changement.

Les fusils à pompe à canon rayé dont la longueur est inférieure à 80 cm ou dont le canon est inférieur à 60 cm ne peuvent plus être utilisés par les chasseurs.

2. Maintien en catégorie C des fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres de chasse et aussi les carabines à pompe à canon rayé (*type Remington 7600, Verney Caron, Impact LA...*). Ces armes sont donc autorisées à la chasse.

Cela concerne les fusils à pompe à canon rayé chambrés pour les calibres 8,10, 12,14, 16,20, 24,28, 32,36 et 410, d'une capacité inférieure ou égale à 5 coups (4 coups dans le magasin), dont la longueur totale est supérieure à 80 cm, dont la longueur du canon est supérieure à 60 cm, et équipé d'une crosse non pliante.

Toutefois, les fusils à pompe à canon rayé dont la longueur est inférieure à 80 cm ou dont le canon est inférieur à 60 cm sont en B et ne peuvent plus être utilisés par les chasseurs. Ceux qui sont concernés devront donc s'en séparer ou les faire modifier par un armurier.

Rappel: tous les fusils à pompe à canon lisse sont en catégorie B et donc interdits à la chasse. Hélas nous n'avons pas réussi à revoir la réglementation sur ce point.

3. Régime des réducteurs de sons: ils ne sont plus des éléments d'armes et leur acquisition est libre sous réserve de la présentation du permis de chasser, de la validation et du récépissé de la déclaration d'une arme dans le calibre concerné.

Dispositions concernant la vente entre particuliers

Le décret supprime pour les ventes entre particuliers, la possibilité de livraison des armes et des munitions au domicile de l'acquéreur ou de remise directe de la main à la main à partir du 1^{er} août 2018.

Toutefois la cession, remise ou livraison de l'arme vendue par un particulier à un autre particulier reste toujours autorisée soit en passant par un professionnel autorisé (*Armurier*) soit par l'intermédiaire d'un professionnel autorisé (*courtier*).

L'obligation qui s'impose à nous consiste à ce qu'un professionnel agréé puisse consulter avant chaque transaction, le fichier des interdits d'armes (FINIADA)

Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier.

Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur.

dont la consultation est rendue obligatoire et vérifier que l'acquéreur remplit les conditions pour acheter l'arme (*Validation ou licence de tir*).

Après négociation du Comité Guillaume Tell avec le Service Central des Armes, nous avons obtenu le cadre suivant:

A. Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit

la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA, du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B. Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (*type Naturabuy*) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

En bref, seules les armes neuves ou

d'occasion vendues par un professionnel (*Armurier ou courtier*) peuvent faire l'objet d'une livraison directe au domicile de l'acquéreur. ■

Source:

Fédération Nationale des Chasseurs

Il est très important de vous mettre en règle avec vos armes car il y aura des contrôles. Si vous avez des armes chez vous dont vous n'avez plus les papiers ou les déclarations (armes héritées, etc.) prenez contact avec votre armurier qui vous fera les déclarations nécessaires pour être définitivement en règle. ■

Les mesures concernant les fabricants et commerçants et les collectionneurs sont consultables sur le site Legifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037129603>

110 ANS

FRANKONIA

votre partenaire privilégié pour votre saison de chasse

Économisez € 500,00

~~2.290,00~~

€ 1.790,00*

* Avec reprise de votre arme

OFFRE COMPLÈTE !

Ce prix tient compte

Carabine à répétition Mercury Sapphire Catégorie C	999,00 €
Lunette de visée MERCURY 3-12x56 RD	1.049,00 €
Jahtivaruste Silencieux Noise Stopper Sport max. cal.30 filetage 15x1	590,00 €
Montage No. 9270001	120,00 €
Total	2.758,00 €
Promo	2.290,00 €

Déduire **500,00 €** supplémentaires sur la reprise de votre ancienne arme en état de fonctionnement (hors carabine de jardin ou air comprimé) **1.790,00 €**

MERCURY

Carabine à répétition Sapphire Synthetic MG Catégorie C

Couteau MORAKNIV Mora 746 Édition spéciale. Catégorie D

La garde ainsi que la lame inoxydable sont d'autres atouts incontestables de ce modèle parfaitement adapté à un usage outdoor qui nécessite très peu d'entretien. Longueur tot. 24,4 cm. Lame, longueur 10 cm. Lame, épaisseur 2 mm. Poids : 87 g.

No.199759 14,95 € 8,95 €

MORAKNIV

Économisez € 6,00

~~14,95~~

€ 8,95

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château,
68190 Ensheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

Dégâts de sangliers et grands gibiers

Quelques particularités du droit local

Le Président de la FDC 67, M. Gérard Lang a questionné M. Claude Paul, ancien directeur de la FDC 57, sur l'influence qu'aurait pu avoir le droit local sur le traitement des dégâts de gibiers, notamment du sanglier, dans les autres départements. Voici le fruit de ses recherches.



Bonjour Gérard,

Tu m'avais demandé, il y a déjà quelques temps (mais les retraités ont des emplois du temps très chargés!) si la loi locale avait servi d'exemple lors des discussions de la loi de 1968 qui a instauré, dans les autres départements, le principe d'une indemnisation des dégâts dus aux sangliers et grand gibier. J'ai eu du mal à trouver les débats, au Parlement et au Sénat, de novembre 1968 qui ont précédés la loi du 27 décembre 1968 et la mise en place d'un système d'indemnisation des dégâts.

La responsabilité collective de l'ensemble des chasseurs pour les dégâts de sangliers mais aussi pour le grand gibier

Cette loi a été instaurée en contrepartie de la suppression du droit d'affût. Le droit de se défendre résultait, en grande partie, de l'impossibilité pour les agriculteurs de bénéficier de la loi du 21 juillet 1937 qui avait prévue l'indemnisation des dégâts de gibier, par voie judiciaire, faute de pouvoir déterminer le fonds de provenance des sangliers. J'ai donc parcouru les débats au Parlement et au Sénat, lors des discussions sur le projet de loi. On ne peut pas dire que le système d'indemnisation d'Alsace-Moselle ait été pris en exemple dans les débats (parfois houleux!). Ce qui ne veut pas dire que le Ministère ne s'en soit pas inspiré!

Lors des discussions préalables de la loi, seul le Sénateur Verdeille (qui connaissait bien le droit local, étant à l'origine de la loi sur les ACCA) y a fait allusion. Le Sénateur n'était pas un par-



tisan de la loi car basée sur une augmentation très importante du prix du permis de chasser. Il estimait, en outre, que la nouvelle loi prévoyait le principe de la responsabilité des dégâts à l'ensemble des chasseurs et non pas à ceux qui en étaient à l'origine. Pour lui, il fallait « une refonte totale de la législation cynégétique française » indiquant à ce sujet que « c'est ce que nous ont toujours dit nos amis alsaciens qui ont réglé le problème sans que cela produise des remous chez eux. En Alsace, les chasseurs en forêt qui chassent le sanglier, en paient les dégâts... mais chez eux, chaque parcelle de territoire a un responsable, le locataire de chasse ».

C'est la seule allusion directe au droit local que j'ai pu trouver dans les débats. Je pense que les chasseurs voulaient mettre fin au droit d'affût utilisé par les agriculteurs contre les sangliers. Le législateur a donc mis en place un système qui s'est inspiré sans aucun

L'indemnisation d'un dommage sans lien avec une quelconque responsabilité pour faute.

doute du droit local, excluant toute responsabilité pour faute et instaurant (comme en Alsace-Moselle, le Syndicat) un fonds pour les dégâts, d'abord

géré par le Conseil Supérieur de la Chasse, puis l'ONCFS et maintenant les Fédérations.

Autre similitude avec le droit local : l'instauration de la responsabilité collective de l'ensemble des chasseurs pour les dégâts de sangliers mais aussi pour le grand gibier (ce qui n'est pas le cas en droit local). Enfin un autre principe important à mon avis (que nous retrouvons aussi en droit local) celui de l'indemnisation d'un dommage sans lien avec une quelconque responsabilité pour faute.

Voilà les quelques réflexions, rapides, que m'inspirent la lecture des débats lors du vote de la loi sur l'indemnisation des dégâts de gibier. Un juriste pourrait aller dans un comparatif plus complet, j'en suis resté à l'analyse des débats parlementaires. Il est certain que l'Alsace-Moselle a servi en partie d'exemple lors de l'élaboration de la nouvelle loi même si cela ne transparaît pas dans les débats.

En m'excusant encore pour mon retard, mais "Chasseurs de l'Est" me prend beaucoup de temps ainsi que d'autres activités dont mes petits enfants!

Amicalement
et au plaisir de te revoir.



Claude Paul

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 28 juin 2018 à 20h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président),
Charles KLEIBER (2nd Vice-Président),
Marc SCHIRER (Secrétaire),
Alette SCHAEFFER (Trésorière).

Administrateurs présents

Henri KASTENDEUCH,
Christian MULLER,
Bernard SCHNITZLER.

Absents excusés

Michel GEWINNER (1^{er} Vice-Président)
pouvoir à Alette SCHAEFFER,
Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint)
pouvoir à Charles KLEIBER,
Roland SCHOEFFLER (Administrateur)
pouvoir à Patrick CAUSSADE,
Patrick CAUSSADE, Gérard de GAIL, Michel PAX,
Frédéric OBRY, pouvoir à Gérard LANG,
Pierre-Thomas SCHMITT (Administrateur)
pouvoir à Marc SCHIRER.

celles de la réunion de simplification et d'actualisation du 23/03/2018 ont été modifiées en quelques points et validées par le CA.

Le CA a pris acte de la lettre du Directeur de la DDT, M. FOTRE (concernant la prorogation du Schéma) et a décidé à l'unanimité de tout mettre en œuvre pour trouver un compromis afin pouvoir présenter le Schéma dans les délais requis, soit pour fin septembre 2018.

4. Infos chasse 67

Le président a informé les membres du CA que la Directrice prendra, conformément à son contrat, en charge notre journal avec l'aide d'Alexandra Barthel-Dick. Les annonceurs seront gérés par la FDC directement (Alexandra). Nous garderons M. Willinger comme infographiste pour la mise en page.

5. Demandes de subventions

- **Rameau d'Argent**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 300€.
- **GGC du Grand Ried**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 1500€ sur présentation de factures.
- **GGC Andlau Scheer**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 1500€ sur présentation de factures.

• **GGC de l'Ungersberg et Haut-Koenigsbourg**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 1500€.

• **GGC Sauer-Moders**: Mme Alette Schaeffer sollicitera le président du GGC Sauer-Moders pour qu'il adresse à la FDC la demande de M. Methlin. Les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 300€ sur présentation de la facture de M. Methlin par le GGC Sauer-Moders.

6. Divers

Remise et analyse rapide d'une documentation concernant les dégâts de sangliers et le seuil de 3 % de dégâts en surface qui fait basculer un lot dans le rouge susceptible d'entraîner des sanctions (battues administratives et résiliation des baux, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 23h.

CA par mail du 31 mai 2018 à 19h

Le CA par mail du 31 mai 2018 à 19h sollicitant la prise en charge de la facture de Maître Marcantoni concernant l'analyse de l'opposabilité de la circulaire NKM commandée par M. Michel Pax a été validée à l'unanimité.

1. Visite de nos installations du Herrenwald: Centre du Permis de chasser et Ball-trap

2. Approbation du compte-rendu du CA du 19/04/2018

Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 19 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Le Schéma Départemental de gestion Cynégétique

Les propositions issues de la réunion Petit Gibier du 24 janvier 2018 et



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr





PARMENTIER

imprimeurs

"Communiquons ensemble"

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier Imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

IMPRIM'VERT®

Certifié ISO 12647-2



La chasse à l'ours au Moyen Âge

**Au Moyen Âge, la chasse à l'ours,
considéré alors comme le roi des animaux,
constituait une activité aussi prestigieuse qu'utilitaire.**

Dans l'inventaire de la faune alsacienne, l'ours fait partie des animaux qui ont disparu à jamais du paysage. Seule la toponymie comme Baerenthal ou Baerenberg conserve le souvenir de sa présence dans la région. Pourtant, jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'ours est présent dans toute l'Alsace.

Des ours en plaine d'Alsace

La légende de la création de l'abbaye d'Andlau rapporte que sa fondatrice, l'impératrice Richarde, au-

rait choisi l'emplacement où une ourse creusait un trou pour y ensevelir son ourson mort. Charlemagne et Louis le Pieux chassaient régulièrement l'ours en Alsace. Plusieurs récits attestent la présence de l'ours dans la plaine d'Alsace. En 1017, l'empereur Henri II donne à l'évêque de Strasbourg, le droit exclusif de chasser sur le massif forestier qui s'étendait au sud de Strasbourg de « *telle sorte qu'il ne sera licite à personne d'y chasser, sans sa permission, ni cerf, ni biche, ours mâle ou femelle, sanglier ou truie, chevreuil ou chèvre sauvage* ». La tradition rapporte que l'empereur Frédéric Bar-

berousse venait chasser l'ours dans la forêt de Haguenau au XII^e siècle. A la fin du XIV^e siècle, on chasse encore l'ours en Alsace Bossue, dans le comté de Nassau-Sarrewerden. Au XV^e siècle, plusieurs incidents sont signalés dans les Hautes Vosges où des ours exercent de grands ravages parmi les bêtes en pâture. Dans le vignoble, les paysans sont obligés de se sauver devant les plantigrades qui dévoraient les raisins à l'automne. La fin du XVI^e siècle semble marquer la fin de la prolifération de ces animaux en plaine, mais l'animal reste présent dans les contrées les plus reculées des vallées et des

sommets vosgiens. Seul Daniel Specclin l'évoque encore en 1576 pour la Basse Alsace. Un chasseur tue un ours de taille exceptionnelle dans la forêt de Barr en 1675. Un autre est tué en 1695 près d'Andlau. Impitoyablement traqué, l'ours finit par disparaître des Hautes Vosges au milieu du XVIII^e siècle.

L'ours est sans cesse repoussé vers les secteurs les plus reculés, sous la pression des défrichements et la mise en place de la sylviculture. Certes, son extinction a pour origine la chasse que lui font les habitants terrorisés, mais aussi la disparition de son biotope favori à savoir les vieilles futaies étendues et calmes, les hêtraies-sapinières parsemées de chablis, les enrochements et les clairières pour la confection des tanières. Les causes de sa disparition relèvent donc autant de la pression anthropique multiforme que de la modification progressive de son environnement.

Une chasse codifiée

Au Moyen Âge, on chasse l'ours à cause de la crainte qu'il inspire, mais aussi en raison des dégâts qu'on lui attribue à l'encontre des troupeaux, des ruchers, et des cultures en particulier, les vignes. Les coutumes autorisent généralement les populations rurales à chasser l'ours en creusant des pièges. Mais la chasse à l'ours est généralement accomplie par les gentilshommes. En effet, la chasse fait alors partie intégrante de l'idéal chevaleresque. Elle est largement codifiée, ritualisée. Le chevalier s'entraîne ainsi aux fatigues de la guerre, tend à s'en réserver le privilège. Il possède ses veneurs, sa meute, ses valets de chiens, d'autant

plus nombreux qu'il est puissant. Plaisir des seigneurs, la chasse apparaît comme un exercice de puissance et de guerre. Elle permet de montrer son courage, sa valeur, sa richesse, avec tout son équipage. L'ours est considéré comme le roi de la forêt. Le seigneur aime à le combattre dans un véritable exercice de guerre, au cours d'un véritable rituel aristocratique qui se termine



parfois par un corps à corps sauvage entre l'homme et l'animal. De même que pour le sanglier, le chevalier affronte l'ours en combat singulier, généralement dans un enclos. Parfois accompagné de son chien, le chasseur attaque l'animal farouche avec une simple arme blanche pour cette chasse rapprochée et ce longtemps même après l'apparition des armes à feu. Le chevalier revêt son armure, se munit d'un coutelas et s'élance vers l'animal. Le chasseur se laisse enserrer par l'ours et en profite alors pour lui enfoncer son arme dans le corps. Devant ses amis qui l'entourent, le chevalier prouve ainsi sa vaillance et son sang-froid.

Vendre la peau de l'ours...

La dépouille de l'animal attire les convoitises et présente aussi un aspect symbolique. Un ours fournit

cent kilos de viande. Dans les Pyrénées, le foie est consommé comme un mets de choix ainsi que la tête, servie avec des champignons. Certes sa chair est comestible, mais elle est très grasse, se conserve mal, elle est peu appétissante. Manger de l'ours est un acte plus symbolique que culinaire : il s'agit de s'investir des forces de l'animal. Le meilleur morceau semble être la cuisse transfor-

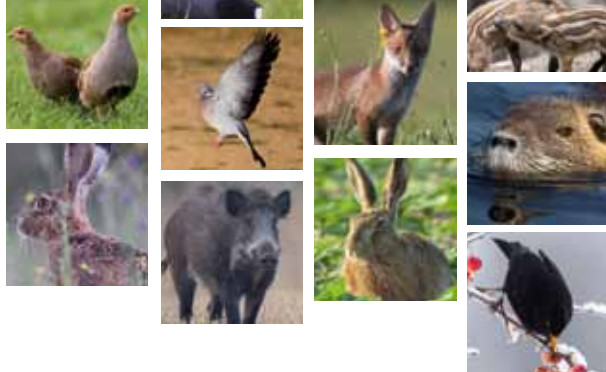
mée parfois en jambon. Le reste de la viande est donnée aux chiens qui la refusent souvent.

En revanche, l'ours est surtout chassé pour sa peau dont on tire un grand bénéfice. Le cuir réputé sert à la fabrication de bottes de grande qualité, solides et imperméables. Les dents et les griffes sont transformées en amulettes sensées éloigner le danger. La médecine médiévale est particu-

lièrement friande des matières tirées de l'ours auxquelles elle prête des vertus prophylactiques ou thérapeutiques très variées. Sa graisse entre dans des préparations pharmaceutiques. La bile d'ours est une véritable panacée : elle est efficace contre la stérilité, la calvitie, l'épilepsie, la rage et la goutte.

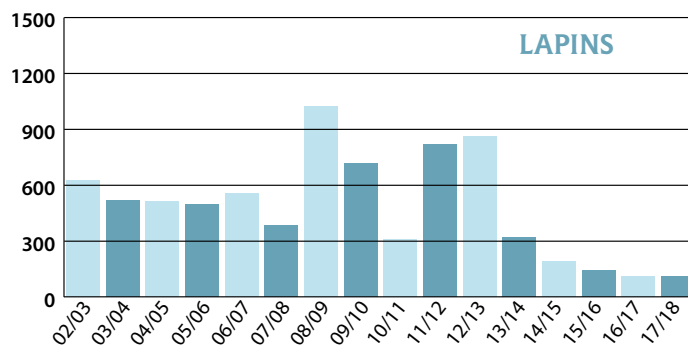
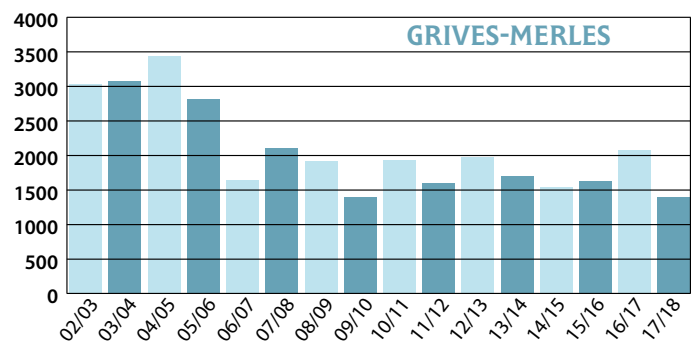
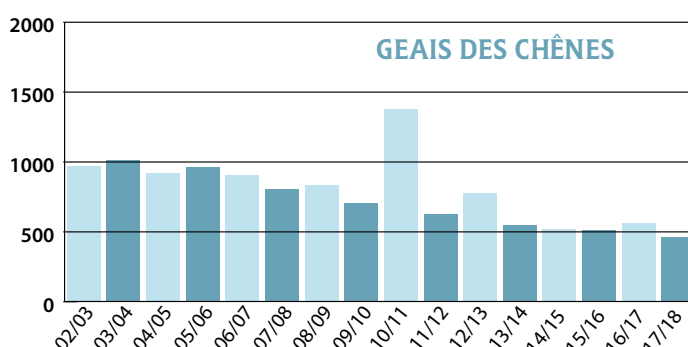
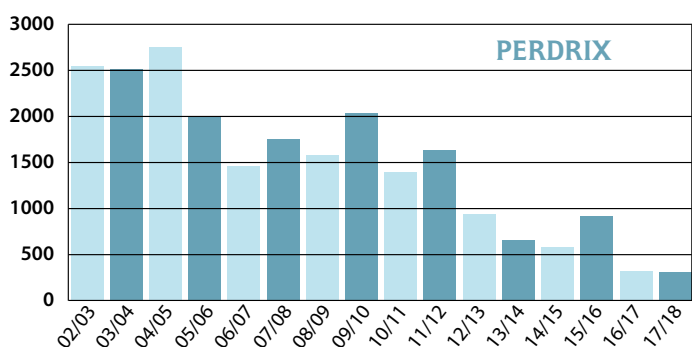
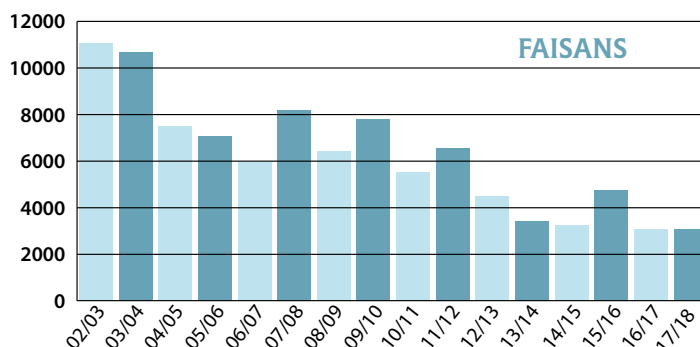
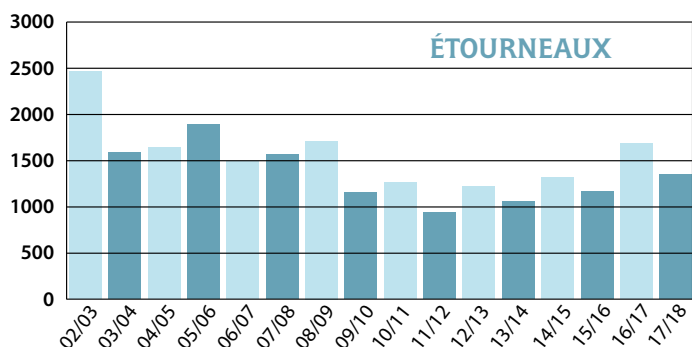
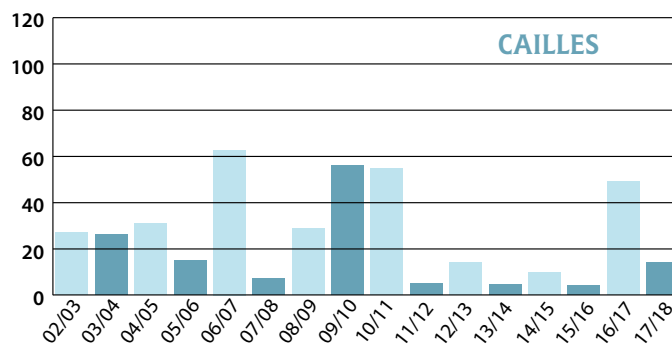
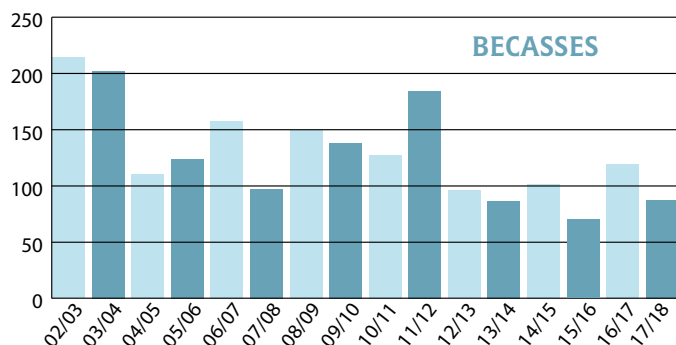
Dans toutes les régions d'Europe, les chasseurs cherchent à capturer des oursons vivants pour les ménageries princières ou pour les vendre à des dresseurs d'ours. Muselé et enchaîné, l'animal accompagne au Moyen Âge, les jongleurs et les bateleurs de foire en foire. Progressivement, il perd son rang d'animal royal admiré et craint pour devenir une bête de cirque ridiculisée. A la fin du Moyen Âge, l'ours fait figure de roi déchu, remplacé sur son trône par le lion. ■

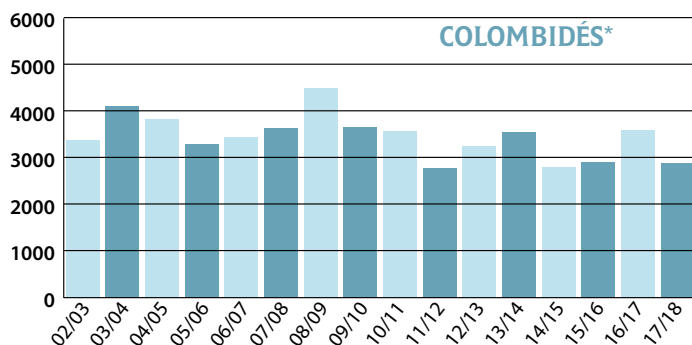
Philippe Jéhin



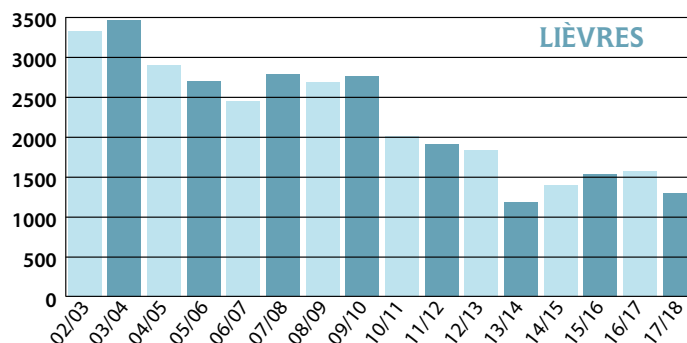
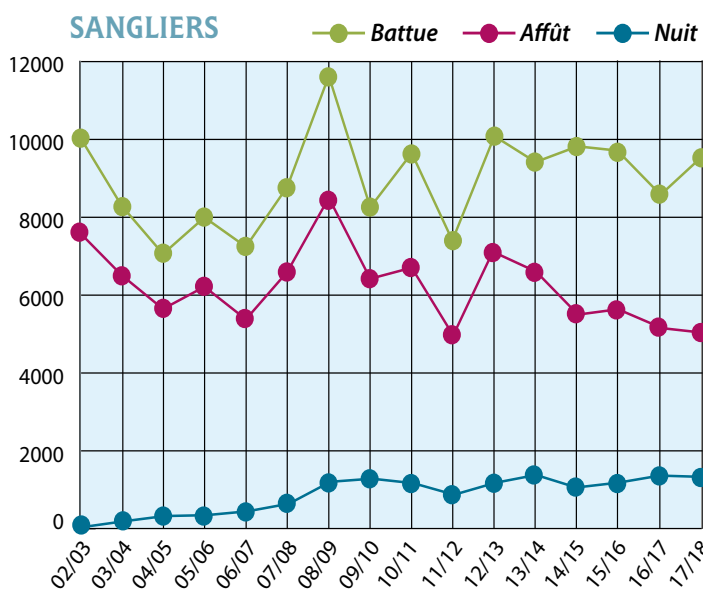
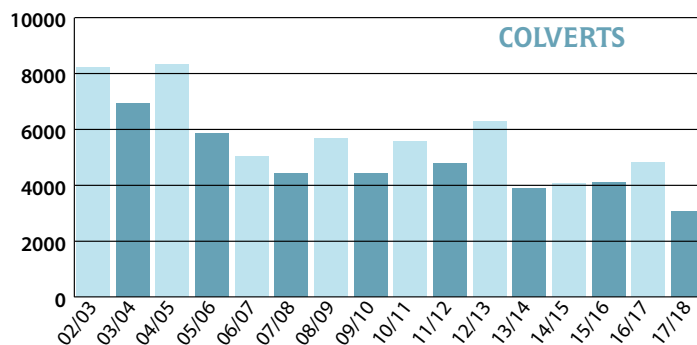
Évolution des tableaux de chasse

Depuis 20 ans, les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. Certaines espèces sont en effet sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. Ces chiffres sont issus d'une enquête annuelle non exhaustive, qui permet surtout de dégager des grandes tendances.

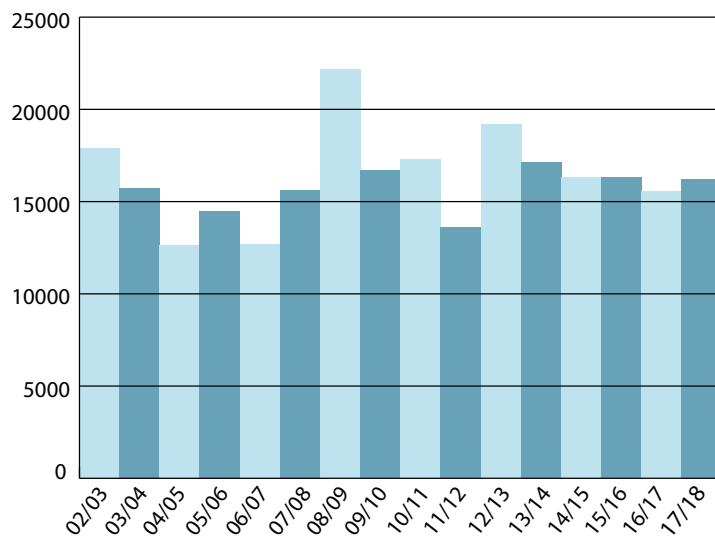




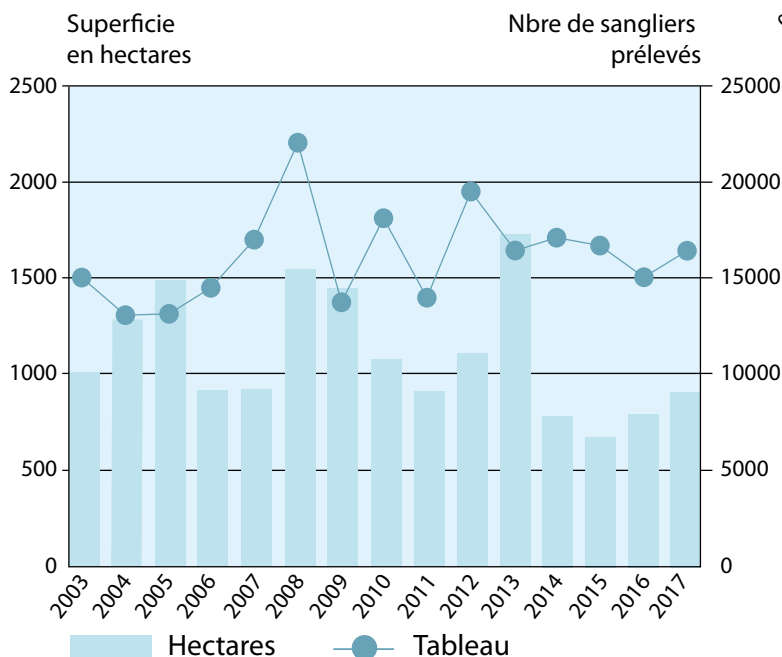
*PIGEONS - TOURTERELLES DES BOIS - TOURTERELLES TURQUES



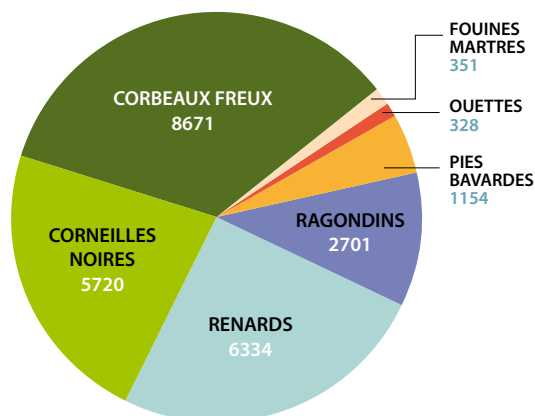
SANGLIERS - TOTAL



Les fluctuations des sangliers et des dégâts depuis 2003



Plus de 25 200 prédateurs et déprédateurs en 2017/2018





AGENDA

Les messes de Saint-Hubert - 2018

STRASBOURG - Le vendredi 26 octobre à 18h à la Cathédrale

Le Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin en collaboration avec l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier organise sa traditionnelle messe de Saint-Hubert le vendredi 26 octobre 2018 à 18h à la Cathédrale de Strasbourg. La cérémonie sera célébrée par l'Archiprêtre Michel Wackenheim. La messe sera réhaussée par plusieurs groupes de sonneurs de Trompes ainsi que les sonneurs de cors. Une bénédiction des chiens aura lieu porte Saint-Michel vers la place du Château à l'issue de la cérémonie. *Nous attendons un nombreux public.*

ROESCHWOOG - Le vendredi 9 novembre à 20h à l'église catholique.

Organisé par le GGC de la Sauer Moder

SARRE-UNION - Le samedi 27 octobre 2018 à 19h à l'Eglise St Georges de Sarre-Union.

Organisé par le GGC d'Alsace Bossue

MARIENTHAL - Date communiquée ultérieurement (l'horaire et la date de la messe seront également publiées dans les DNA).

« *A la Sainte Catherine,
tout bois prend racine* »

**C'est le moment pour commander
vos haies et pommiers !**



**Le bon de commande
annuel est disponible
sur le site www.fdc67.fr**

**Et sera envoyé par courriel
à tous et par courrier
sur simple demande.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas
à contacter Nicolas Braconnier
au 06 80 74 71 61 ou par courriel :
nicolas.braconnier@fdc67.fr

16 juin 2018

Journée Sécurité avec le GGC Pays de Hanau

La sécurité est une préoccupation permanente de chaque chasseur et locataire d'un territoire de chasse. Que ce soit en action de chasse (individuelle mais surtout collective), en matière de venaison ou d'aménagement de nos territoires, la sécurité est le maître mot de nos actions et activités tout au long de l'année.

Le non-respect des prescriptions réglementaires en la matière peut être lourd de conséquences pour les chasseurs individuels ou les associations de chasseurs... Mais comme pour toute activité humaine, un accident est toujours possible malgré toutes les précautions prises en amont pour s'en prémunir.

Afin de permettre aux adhérents de notre groupement de disposer des ressources indispensables et de connaître les bases indispensables pour limiter les conséquences d'un éventuel accident que personne ne souhaite, le GGC a pris l'initiative de cette réunion d'information en présence d'une vingtaine de membres, de M. François



Démonstration PLS

Oberlé, adjoint au Maire de Hochfelden et M. Emmanuel Recht, Conseiller Régional Grand Est.

Au programme de cette journée

- Quelques rappels réglementaires en matière de sécurité
- Les points à appréhender en amont des actions de chasse
- Les principales consignes en cas d'accident :
 - Mise en sécurité des lieux et des impliqués (y compris du tireur en cas d'accident avec arme de chasse)

- L'alerte et l'accès des secours
- Les gestes de bases en matière de secours aux personnes

Cette journée d'information a permis aux participants de bénéficier des rappels importants et des conseils avisés des « professionnels » des secours du SDIS. Le GGC adresse tous ses remerciements au corps des Sapeurs-pompiers volontaires de Hochfelden pour l'accueil dans leurs murs et les précieux conseils prodigués lors de cette journée. ■

Bernard Schnitzler, Président

Histoire de cerf



Au moment du brame, tout chasseur de cervidé est à la quête de l'animal d'âge mûr au trophée remarquable. David Schäfer a eu la chance, lors de la saison 2017, de prélever un magnifique cerf remplissant les critères. Nous sommes nombreux à avoir pu admirer ce trophée lors de notre dernière exposition en février 2018.

Toutefois, pour des raisons techniques, le trophée n'avait pas été coté à ce moment là. Aujourd'hui, cela est chose faite et le trophée affiche un total de 184,25 points. Tiré dans la réserve de chasse de La Petite-Pierre, David a pu bénéficier de l'expérience

de son compagnon de chasse, Raymond Mehl qui, après avoir repéré l'animal, lui demande de le rejoindre en forêt. Pris d'une immense émotion, comme nous en avons tous connue au moment du tir, d'autant plus qu'il s'agissait de son premier cerf, David n'a pu concrétiser. Il aura fallu une bonne semaine d'affût matin et soir avant de pouvoir réaliser le tir parfait. Patience et persévérance furent de rigueur bien sûr mais aussi un partage de moments inoubliables, une « superbe aventure à deux » pour laquelle David souhaite remercier Raymond. Une quête en duo bien récompensée, bravo ! ■

L'Alsace à l'honneur dans le Loiret

C'est au petit matin du vendredi 7 septembre qu'une équipe d'ambassadeurs de la FDC 67, composée de deux administrateurs, Aliette Schaeffer et Christian Muller, et du technicien Romain Weinum – et escortée du Mobil'Faune – s'est rendue à la Fête de la Sange qui s'est déroulée durant le week-end des 8 et 9 septembre au Parc du Château de Sully sur Loire (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO).



Aliette Schaeffer, Romain Weinum et Christian Muller devant le Mobil'Faune

Voilà plus de vingt ans que la fête de la Sange est au rendez-vous des amoureux de la nature, de la chasse et de la pêche avec un succès croissant puisqu'elle a rassemblé 17000 visiteurs en 2017 et a explosé en 2018 avec plus de 25000 entrées.

Le programme de cette 21^{ème} édition a dépassé toutes les attentes des visiteurs

- Le village de la chasse sous tous ses aspects (équipages de grande et petite vénerie, vénerie sous terre, piégeage, etc.),
- Le village de la pêche, un sport toujours apprécié (simulateur de pêche, concours adultes et enfants),
- La cynophilie avec la présentation de chiens d'ordre et de retrievers, des

épreuves d'obéissance canine,

- Les trompes de chasse les Ducs de Haute Sologne, mais aussi un concours de trompes et un concert en plein air du célèbre groupe « Jazz à courre » alliant les instruments de jazz et les trompes de chasse,
- Spectacle équestre avec l'artiste Pierre Fleury et spectacle de fauconnerie avec EQUIVOL,
- Dressage sur cheval américain par Nathalie Danjou,
- Présentation de nombreuses associations et exposants,
- Animations gratuites pour les enfants,
- Messe Saint-Hubert en plein air,
- Le village gastronomique.

Et les nouveautés 2018

- la randonnée nature,
- et les vide-greniers campagnards.

Le groupe Holatrio Hop'sasa, venu de Colmar, a animé la fête avec 5 groupes de danseurs. Mais au-delà de toutes ces festivités, l'objectif de la fête de la Sange est, avant tout, de faire connaître le patrimoine, les valeurs et les traditions toujours vivaces de cette région, prouvant ainsi la vitalité de la ruralité. L'équipe des ambassadeurs de la FDC du Bas-Rhin félicitent et remercient très chaleureusement les organisateurs de la fête de la Sange, le président de la FDC du Loiret, Alain Machenin, le Secrétaire général et Président de la commission Communication et Éducation à l'environnement, Francois Lecru, ainsi que tous les administrateurs présents, avec une mention toute spéciale à M. Sylvain, grand animateur de cette fête. ■

Christian Muller



Premier cerf pour Julien

C'est par une belle journée du 2 août 2018 que mon jeune partenaire Julien Da Silva a eu le plaisir de prélever un très beau cerf C3 (poids vidé de 157 kg) que nous observions depuis plus de 3 ans sur notre petit territoire de la Forêt Indivise de Saint Jean Saverne.

Merci à l'équipe et encore un grand Waidmannsheil en Saint Hubert à Julien ! ■

Jean-Philippe Schroeder, adjudicataire

IMPORTANT

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Règlement en espèces

Conformément à l'article 19 de la loi de finances,
il ne nous est plus possible d'accepter de règlement
en espèces **supérieur à 300 €**
pour les validations des permis de chasser.

Veuillez en tenir compte si vous venez valider votre permis au guichet de la FDC 67.

Les règlements par chèque ou carte bancaire sont toujours possibles !

COLLECTION ZOTTA FOREST

Confortable et idéal
pour la chasse

Veste Transformer



- Coupe ergonomique
- Rembourrage Thermore sur la poitrine, le capuchon et les bras
- Empiècements en tissus stretch
- Zip invisible pour ouvrir les manches

Pantalon Pro Man



- Membrane intérieure imperméable et respirante
- Renfort anti-déchirure sur le genou et le bras
- Bretelles réglables et détachables
- Poche avant, arrière et sur les cuisses
- Guêtre



EBER
distribution

11 rue des prunelles - ZA des Prunelles - 67120 Dorlisheim

Tél. 06 85 53 97 03

Mail: info@hillman.fr - Web: www.hillman.fr



RENAULT
La vie, avec passion



WIETRICH SAS

Rd 422
67120 Molsheim
Tél. : 03 88 47 91 91
Fax. 03 88 47 91 99

2 rue de l'Artisanat
ZAE Sud
67210 Obernai
Tél. : 03 88 95 36 36
Fax. 03 88 95 34 67

AUTO INTER EUROPE

Rn 63 - route de Strasbourg
67550 Vendenheim
Tél. : 03 88 20 90 00
Fax. 03 88 33 90 04

FITTE SAS

13 rue Creuse Fontaine
67130 Russ
Tél. : 03 88 97 04 43
Fax. 03 88 47 10 85

Souvenirs d'une vie de forestier

Par Alain Kocher

**24 heures seul...
fin septembre... en forêt de la Petite Pierre.**

Ca y est, je viens de poser mon sac ! Je suis arrivé. Il est 10h du matin. J'ai emporté avec moi une couverture, un sac de couchage, un manteau de pluie, mes jumelles, de l'eau, et quelques victuailles. Je vais rester là jusqu' à demain 10h.

Tout de suite, à ma gauche le promontoire rocheux du Geierstein, d'où l'on domine tout le massif forestier des Vosges du Nord. Au fond à environ 300m à vol d'oiseau, s'étend la grande prairie de la parcelle 37, avec ses 7 à 8 pommiers en alignement. De la vallée, montent encore quelques dernières volutes de brume, certaines s'accrochant encore désespérément aux branches faitières des arbres, les autres disparaissant comme par magie en prenant de l'altitude. Il fait beau, dans le ciel quelques cumulus s'étirent langoureusement.

A ma droite, une hêtraie sommitale adulte, voire surannée montre des signes liés à la vieillesse, un tapis de myrtilles au sol, quelques tâches de semis qui s'enracinent avec difficulté, comme pour essayer de remplacer les arbres parents. Oh Temps, quand tu nous tiens ! Les cimes s'éclaircissent, les branches noueuses, tortueuses certaines déjà sèches peinent, avec leurs attaques d'insectes, de champignons, de trous de pics... Il n'y a pas de maison de retraite pour les arbres, il faut tenir coûte que coûte !

Bon, le tour du propriétaire est fait. Je suis bien, j'ai du temps devant moi... enfin du temps !

Ma première impression est le silence. Ce silence

qui vous enveloppe, qui calme, qui appelle à la méditation, aux merveilles de cette nature et à la grandeur de l'Humanité. Mon cœur s'envole, et voilà que passe dans l'azur un hélicoptère. Zut ! Les aspirations des hommes, les défis guerriers, ne me concernent pas. J'attends. Ça y est, le calme revient, et mes oreilles s'ouvrent...

Je perçois un fin crissement dans les feuilles, tout près de moi. Je regarde deux ou trois bousiers qui s'activent à rouler quelques boulettes de fumets de biche, comme un trésor inestimable, une conquête inespérée, un graal... Ils vont les digérer et les rendre à la nature, une nouvelle énergie assimilable. J'admire leurs reflets bleu métallique dans le soleil, leur finition parfaite.

Il est midi, allez Alain ! un p'tit casse-croûte !

Avec ce temps chaud, et les thermiques qui montent le long du rocher, apparaît dans le ciel le couple de faucons pèlerins qui a niché cette année, juste sous moi, dans les anfractuosités, de ce grès aux teintes rosées, aux aspérités si invitantes. Leurs cris stridents chantent le bonheur d'avoir été parents, mais aussi celui de dire : *« Nous sommes chez nous, c'est notre territoire... allez les enfants, partez plus loin, faites votre vie ailleurs ! »*

Encore une leçon de vie ! Deux ou trois virevoltes endiablées, et ils disparaissent comme happés par l'immensité du ciel.

La forêt paraît tout à coup, morte, vide de tout être vivant. C'est le temps propice pour une petite sieste !

De courte durée, car les petits bruits sont partout : la souris qui se fait un chemin dans les myrtilles, le bruissement des feuilles de hêtre, dès qu'une risée de vent arrive, le chant des pinsons dans les cimes et leur volée qui s'abat au sol pour glaner quelques faines, le bourdonnement d'une myriade d'insectes fous en vol désordonné, le toc, toc, toc d'un pic accroché à une branche qui cherche une larve ou un vermisseau. Le temps s'éternise. Erckmann avait raison, dans l'un de ses livres, de dire que la vie était belle sous les frondaisons.

Oui, belle, mais sans les moustiques et autres tiques qui viennent s'installer sous les plis de mon pantalon !

Le paradis n'est peut-être pas finalement en forêt !

J'ai maintenant le temps d'observer les quelques pins agrippés sur le rocher, au bord de la falaise, vivant là depuis sûrement plus de 50 ans, de véritables bonzaïs vivants, non façonnés par l'homme, luttant de manière presque désespérée contre les affres de l'endroit où ils sont nés. Très peu d'eau, presque pas de sol, donc pratiquement rien à manger, et pourtant ils sont toujours là ! Le développement et la forme de leur être, exprime la souffrance et l'abnégation. Et je me dis, que ce soit entre les arbres et les hommes, l'égalité des chances n'existe pas. Certains naissent dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, et d'autres dans les favélas de Manille. Pourtant, Mon Dieu que ces vieux pins rabougris sont beaux dans cette lumière rasante de 16h !

Mon œil zoome, vers la vallée, le versant d'en face. La forêt commence à prendre quelques couleurs mordorées, du jaune à l'ocre, l'automne s'annonce et avec lui le brame du cerf. Ce milieu forestier des Vosges du nord, avec sa dominance de hêtres, mélangés avec des résineux divers, tels qu'épicéas, douglas, mélèzes, offre une palette de couleurs invraisemblable, digne des plus grands peintres.

16h30, je prends mes jumelles, toujours rien sur la prairie ! Et tout à coup, sous le rocher à mes pieds, le 1^{er} raire, le 1^{er} appel d'amour... Puissant, vigoureux, je pense un bon cerf adulte... à la voix, à l'instinct. Des biches ne sont pas loin, je veux les voir...

Tous mes sens sont maintenant décuplés, adrénalisés, shootés à l'héroïne... je ne bouge plus, je crois que je ne respire même plus. Je ne vois rien, mais j'entends dans le fourré, le frôlement, contre les semis, de leur passage... le cerf frotte ses bois contre un baliveau... je suis en émoi... Ils vont vers la prairie. Un peu de chance, peut-être ? Patience !

Comme un couperet, maintenant, la température chute. Je ressens un coup de frais. Vite, ma polaire !

L'ambiance change, le soir naissant, ouvre les portes de l'arène, le grand bal va commencer ! Effectivement, plus loin, un autre cerf se manifeste, comme pour dire *« je suis là, comptez sur moi j'entre dans la danse »*.

17h, toujours pas de nouvelles de mon premier cerf. Où est-il ? Je scrute avec mes jumelles dans tous les interstices libres entre les arbres. Je cherche, comme un inspecteur de police dans une enquête criminelle. Disparu ? évaporé ? non, ce n'est pas possible ! Puis, un bruissement d'ailes, tout près, me fait baisser mes jumelles. Un pigeon ramier vient de se poser sur la cime de l'un des petits pins rabougris, à 10 mètres de moi. Nos yeux se croisent un instant, il se demande ce que je fais là et disparaît, effarouché. Salut, l'ami !

Prends garde au faucon !

18h, plus rien, calme plat. Comme si, ces premiers coups de semonce n'avaient été que l'introduction musicale d'un opéra inachevé. Et voilà, qu'en plus la luminosité commence à baisser, doucement, imperceptiblement... J'aurai assez de lumière pour voir avec mes jumelles sur la prairie jusque 19h, 19h15... après ? Mystère ! Je reste tendu comme un arc...

... suite du récit dans notre numéro de décembre 2018

Petites annonces

220 caractères (espaces compris) maximum. Délai de dépôt des annonces le 10 du mois précédent la parution par courrier ou par mail : valerie.villard@fdc67.fr

Chiens

■ Vends 2 chiots Golden Retriever mâles. Oscar et Oggy. Nés le 21/06/18. Pucés, vaccinés, vermifugés. N° LOF mère : 138537/18348. Ident : 250268600027426 – Tél. **06 08 72 18 71**

■ Cherche Braque de Weimar pour saillie. LOF + confirmé – Tél. **06 74 06 69 45**

Armes/optiques

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs – A partir du 1^{er} août 2018 :

A. Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. **Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur.** Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B. Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

■ Chasseur achète armes anciennes (Cat. 2 – avant 1900), fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, casques, uniformes et décorations – Tél. **06 82 86 97 85**

■ Carabine système Mauser 98, cal. 7x64, canon en excellent état, détente préparée par un armurier afin d'être nette après le point dur. Système visée compl. original et breveté Koetz disponible, pièce de collection unique ! 550€ l'ensemble ou 400€ carabine seule. Photos à la demande – Tél. **06 10 86 29 99**

■ Vends carabine Express juxtaposé Chapuis 7x65 modèle progress, lunettes Zeiss + Point lumineux Docter. Montage à crochets. Prix : 2500€ – Tél. **06 82 23 89 65**

■ Vends carabine Marlin 22 Winchester Magnum + lunette montage fixe. Prix : 500€ – Tél. **06 82 23 89 65**

■ Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ – Tél. **06 85 30 69 18**

■ Vends Leica Magnus 2,4-16x56 réticule 4i. Très bon état (achat septembre 2016). Avec ou sans montage blaser rail. Pour tous renseignements SMS au : **06 07 03 08 19**

■ Vends mixte Sauer Luxus Cal. 243 W et 22 Hornet. Lunette Schmidt Bender 8x56. Très bon état. Prix : 2850€ – Tél. **06 82 03 08 58**

■ Vends Sabatti Camo – Traque Cal. 9,3x62. Etat neuf. Prix : 800€ – Tél. **06 82 03 08 58**

■ Vends carabine Antonio Zoli Luxe gravures. Cal. 300 W avec Aimpoint. Etat neuf. Prix : 1250€ – Tél. **06 33 36 66 05**

■ Vends carabine Mauser Oberndorf Mod. 2000 cal. 9,3x64. Etat neuf. Prix : 800€ – Tél. **06 33 36 66 05**

■ Brade carabine BLASER 93 Cal.7 RM avec lunette(s) ainsi qu'une seconde BLASER 93 cal.222 Win – Tél. **06 46 16 26 65**

■ Canon Blaser R8 308 Win option 52 cm avec chargeur et Waffenpass. Excellent état. 1250€. Mixte Zoli 12/70 et 7x65R avec Zeiss 1,5-6x42 réticule 4. Très bon état. 1250€ – Tél. **06 33 22 08 11**

■ Vends fusil Drilling Merkel. Cal. 8,57 JURS/Cal. 16. Lunette Zeiss 1,5-6x42 montage à crochets + tube réducteur 22 magnum. Prix : 1700€ à débattre – Tél. **06 88 14 15 28** (après 17 h)

■ Vends fusil semi-automatique Merkel SRI 9,3x62 équipé d'un point rouge Aimpoint. Prix : 1300€ – Tél. **06 88 14 15 28**

■ Vends BRNO 243 WM Stutzen Lunette Hunter 3-12x50 réticule lumineux. Prix : 1300€ à débattre – Tél. **06 88 14 15 28**

■ Vends Unique TSM cal. 22LR Lunette Sight Optics 3-12x50E R.L. + silencieux + 2 chargeurs 5 coups. Prix : 1000€ – Tél. **06 88 14 15 28**

Divers

■ Cherche garde-chasse sur lot + 1200 ha. Bois, bosquets, cours d'eau. Nombreux miradors, agraires, corsetière, volière. Baraque de chasse + chambre froide. Ethique, motivation + disponibilité indispensables. Piéteur serait un plus. Région Benfeld – Tél. **06 11 18 00 72**

Chasse

■ Chasse 1200 ha sur La Petite Pierre, recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe sur territoire aménagé riche en cervidés, sangliers, chevreuils pour chasse à l'affût et battues. A disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale – Tél. **06 79 65 17 86**

■ Suite décès, chasse conviviale environ Niederbronn, cherche partenaire avec éthique. Affûts (pourvu en postes). Battues : sangliers, chevreuils, cervidés. Chalet à disposition au centre chasse. Jeune chasseur accepté avec tarif préférentiel – Tél. **06 02 73 79 34**

■ Chasse de 2000 ha à 10 mn de Mutzig, recherche 1 partenaire et 1 part de battue sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, étang de pêche, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne – Tél. **06 85 40 56 78** en soirée

■ Chasse 1400 ha Vosges du Nord sangliers, chevreuils, cervidés. Ambiance conviviale, garderie, chambre froide, abri de chasse, 10 battues/saison. Cherche partenaire – Tél. **07 71 66 00 65** le WE ou après 20 h

■ Cherche partenaire de chasse dans la région de Molsheim – Tél. **06 81 73 07 23**

■ À reprendre part de chasse dans la vallée de la Bruche. Beau plan de chasse – Tél. **06 30 36 12 55**

■ Propose part battue chasse de montagne, Sud du département 67 - 1200€ – Tél. **06 33 71 06 29**

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Octobre 2018

1 ^{er} oct.	06h28	à 20h08
5 oct.	06h33	à 20h00
10 oct.	06h41	à 19h49
15 oct.	06h48	à 19h40
20 oct.	06h56	à 19h30
25 oct.	07h03	à 19h21
28 oct.	06h08	à 18h16
● 9 oct.	● 24 oct.	

Novembre 2018

1 ^{er} nov.	06h14	à 18h09
5 nov.	06h21	à 18h03
10 nov.	06h29	à 17h56
15 nov.	06h36	à 17h49
20 nov.	06h44	à 17h44
25 nov.	06h51	à 17h39
● 7 nov.	● 23 nov.	

Décembre 2018

1 ^{er} déc.	06h59	à 17h35
5 déc.	07h04	à 17h34
10 déc.	07h09	à 17h33
15 déc.	07h14	à 17h33
20 déc.	07h17	à 17h35
25 déc.	07h20	à 17h38
● 7 déc.	● 22 déc.	



marc Meisberger

Armurier

03 88 32 03 94 (sur RDV)

23 rue des Hallebardes (entrée 18 rue du Sanglier) - **67000 Strasbourg**

Retrouvez-nous très prochainement sur **www.meisberger.fr**

- Armes
- Lunettes
- Munitions
- SAV



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

FORFAIT
4€99*
/MOIS



Localisation
en temps réel



Alerte
anti-fugue



Réalité augmentée
et Boussole



Historique
des balades



Ultra-résistant



Étanche

Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes. *Forfait pour une utilisation en France métropolitaine compatible uniquement avec le collier GPS vendu avec. Prix du collier : 79,99 € avec engagement 12 mois et 119,99 € sans engagement. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 €, - 421713892 - RCS Paris 12 rue Gallien, 75107 Paris Cedex 02.

Annexes : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67513 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbott, 75436 Paris Cedex 08, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 756, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A., entreprises régies par le Code des Assurances / MTR, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

BUFFENOIR

A R M U R E R I E

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

ARMES NEUVES

Expérience chez
**HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY**



STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

**RÉPARATION
& FABRICATION**
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr